



## Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2011

Pages 1 – 6

**Membres du Comité présents** : Gérald Margueron – Lamine Lakhoua  
Sylvain Bernet – Michèle Hönninger - Bénédicte Delattre - Chloé  
Fischer- Cécile Margueron - Monique Queen – Lorine Sabourin  
Ad intérim : Charles Christe – Jorge Martins  
Webmester adjointe : Eléonore Schauli

**Vérificateur aux comptes** : Jean Bula - Christian Jordan (excusé)

**Membres de la Commission technique présents** : René Eugster –  
Eliane Fahimi-Despland - Daniëlle Huwiler - Anne-Catherine Lüscher  
– Cléa Minerba - Georges-André Renaud - Carine Stokke  
Excusée : Suzanne Lauper

**Membres du Staff présents** : Agnès Lakhoua – Clotilde Margueron  
Excusée : Alexandra Bernet

**Membres présents** : Joé Albanese – Patrice Berset – Brigitte & Joël  
Besson – Daisy Cheikh-Boukal – Vinciane De Bruyne – Sonja  
Descloux – Christiane Frick – Antoinette Praz

**Membres excusés** : Ghislaine Burdet – Stéphanie Ducommun –  
Romain Ducroux – Claire Gindre – Pierre Hönninger – Stéphane  
Martignano -- Sylvia Sanchez-Habersaat – Sylvie Sauze

---

Gérald Margueron, Président, ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire 2011  
à 19h35.

Il salue l'Assemblée et remercie les personnes présentes qui se sont déplacées pour assister à cette réunion. Il informe qu'une verrée sera offerte en clôture de séance.

**Premier point de l'ordre du jour :**

GM propose la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 janvier 2010. Les membres refusent. Le PV est mis à disposition. Il est approuvé à l'unanimité.

**Deuxième point de l'ordre du jour :**

Élection des contrôleurs du scrutin :

Sont élues : Clotilde Margueron et Anne-Catherine Lüscher

**Troisième point de l'ordre du jour :**

Acceptation des rapports :

**du Président** (en annexe)

**du Trésorier :**

SB a tenu à dire le plaisir qu'il a eu à « tenir la comptabilité » du Club mais qu'il renonce maintenant à renouveler son mandat.

Il estime qu'environ 200 nouveaux membres se sont inscrits l'an dernier mais étant donné le mouvement des allées et venues environ seulement 100 membres sont actifs en permanence.

Il estime le montant encaissé pour les cotisations 2010 à env. CHF 23'000.00

Bien que nous ayons soldé favorablement les comptes 2010, nous enregistrons une perte de CHF 3'735.31, perte comptable due à l'amortissement de tous les actifs immobilisés qui figuraient au bilan. On peut donc considérer cette perte comme exceptionnelle.

Nos finances sont saines puisque nous bénéficions d'une fortune nette de CHF 25'429.29

Au 31.12.2010 nos comptes font état de :

Caisse	CHF	764.60
CCP	CHF	15'531.75
Déposito	CHF	4'282.75
Dépôt clés	CHF	1'015.25

Il précise que divers investissements sont à prévoir tels que :

- Travaux d'électricité sur le terrain CHF 7'500.00
- Gilets pour les éducateurs CHF 2'500.00
- Cabanon pour ranger du matériel CHF 1'500.00
- Entretien de la maison CHF 4'000.00

Au terme de cet exercice, il a soumis les comptes pour vérification à MM Jean BULA et Christian JORDAN.

**des Vérificateurs des comptes :**

M. Jean Bula donne lecture de leur rapport. Ils attestent que les comptes ont été vérifiés, que la comptabilité est conforme.

Ils recommandent d'approuver les comptes et de donner décharge au trésorier.

Approuvé à l'unanimité

Le rapport est annexé à ce procès-verbal.

**des Responsables techniques :**

Bénédicte Delattre, en son nom et celui de Cécile Margueron, donne lecture de leur rapport : Voir annexe

**Quatrième point de l'ordre du jour :**

Décharges sont données au Trésorier et au Comité.

**Cinquième point de l'ordre du jour :**

Modification des statuts :

Article 10 :

Le Comité souhaite ajouter un complément à cet article afin qu'il ait la possibilité de nommer ad intérim un ou des remplaçants au cas où un des membres du Comité n'assume pas sa fonction sans raison jugée valable plus d'un tiers de l'année et se réserve le droit de l'évincer en fin de mandat.

(Nouvel article 10c)

Approuvé à l'unanimité

Article 19f et article 21:

Le Comité souhaite que le ou les responsables techniques soient nommés par les membres du Comité et de la Commission technique (TEAM) et non plus lors de l'AGO.

Approuvé à l'unanimité

Une séance est prévue lundi 7 février à cet effet.

**Sixième point de l'ordre du jour :**

Sont élus à l'unanimité :

Gérald Margueron	Président
Lamine Lakhoua	Vice-président
Cécile Margueron	Trésorière
Michèle Hönninger	Secrétaire

Chloé Fischer	Membre - Secrétaire Commission technique
Monique Queen	Membre – Responsable Intendance maison
Éléonore Schauli	Membre - Webmaster
Jorge Martins	Membre – Responsable Travaux & Maintenance assisté de :
Charles Christe	Membre

### **Septième point de l'ordre du jour :**

Élection des vérificateurs aux comptes :

M. Jean Bula accepte un nouveau mandat, M. Christian Jordan, absent, n'a pas fait part de son intention. Nous lui laissons le soin de nous informer de son intention.

Sylvain propose sa candidature, étant donné qu'il a tenu la comptabilité ces dernières années, il est intéressé à assumer cette fonction.

MM Jean Bula, Christian Jordan et Sylvain Bernet sont nommés vérificateurs des comptes pour l'exercice 2011.

### **Huitième point du jour :**

Divers :

GM informe que nous avons reçu les subsides suivants :

- Commune de Bellevue CHF 500.00 +
- Commune de Bellevue CHF 500.00 pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire
- Commune de Genthod CHF 500.00
- Commune de Pregny-Chambésy CHF 300.00
- Commune du Grand-Saconnex CHF 200.00
  
- Régie Bory CHF 500.00

Il annonce que cette année nous organisons deux manifestations :

- La Journée des Célibataires - Samedi 28 mai 2011
- La Journée Portes Ouvertes - Samedi 3 septembre 2011

Lamine Lakhoua explique qu'en qualité de président du Comité d'organisation de la Journée des propriétaires de chiens prévue initialement sur la Plaine de Plainpalais, il est très pessimiste quant à pouvoir réaliser cette manifestation.

En effet, seules 7 communes sur 45 ont répondu favorablement à la demande d'aide financière.

La Ville de Genève qui avait préalablement assuré de son soutien, semble revenir sur sa décision et ne plus vouloir accorder d'aide financière et main d'œuvre suffisante.

Sans le soutien des communes il est impossible de réaliser cette manifestation sachant que rien que la location du terrain coûte CHF

15'000.00 et qu'il faut prévoir un budget de CHF 50'000.00 pour couvrir les frais.

D'entente plusieurs clubs canins, dont La Canine et nous-même, envisagent d'organiser cette manifestation en un autre lieu moins onéreux.

L'année dernière, la Plaine de Plainpalais étant en réfection, cette journée s'est déroulée à Genève, place Sturm. Étant donné l'emplacement qui nous a été accordé, cette journée fut un échec. LL se demande si c'est pour cette raison que M. Pierre Maudet revient sur son engagement.

Une personne dans l'Assemblée fait remarquer que la Plaine de Plainpalais est un don et que ce terrain lors du legs a été dévolu aux canidés. Malheureusement il semble que ce droit est arrivé à échéance au terme de 100 ans.

GM demande à l'Assemblée si des Membres souhaitent poser des questions:

Mme Frick souhaite être renseignée sur les conditions de location des lieux.

GM lui répond que nous louons les locaux et le terrain à l'État de Genève pour la modique somme de CHF 300.00/mois.

En contre partie nous assumons l'entretien du terrain et des alentours.

Certains frais d'entretien du bâtiment nous incombent.

Il souligne que grâce à l'intervention du Mandat International le chemin d'accès au Club a été remis en état sans frais pour nous.

Une question est posée concernant le test de maîtrise du chien (TMC), à savoir quand cette loi sera mise en application?

GM répond que ce projet de loi doit passer devant le Grand Conseil et que si après 30 jours il n'y a pas eu de référendum, la Commission des chiens auprès du Conseil d'État devrait mettre en place un règlement d'application. Sans doute que cette loi ne sera pas mise en application avant l'année prochaine.

Si un référendum venait à être demandé, il donne le conseil de ne pas le signer car le projet proposé est encore plus contraignant que le texte de loi présenté.

Ceci se joue sur un simple petit mot : ET ou OU. Cela concerne donc les chiens d'un poids supérieur à 25 kg et / ou de 56 cm au garrot. Il faut donc attendre pour savoir si nous serons soumis au ET ou au OU.

Dès la mise en application de cette loi tous les chiens soumis à ce test devront subir cette épreuve. En cas d'échec, un deuxième test sera effectué et si le résultat n'est pas satisfaisant un troisième sera nécessaire mais effectué auprès du Service du Vétérinaire cantonal.

Au 3<sup>ème</sup> test négatif le chien pourra peut-être être confisqué.

GM souhaite faire une demande d'exonération de l'impôt pour les chiens des éducateurs canins. Il estime que ces chiens sont des « outils » de travail car en effet ils sont régulièrement sollicités lors des cours donnés par éducateurs qui officient très souvent bénévolement. Il pense à préparer un référendum dans ce sens.

Il trouve également anormal que le produit de l'impôt prélevé sur les médailles ne soit pas redistribué à la cause canine. Ceci étant un impôt et non une taxe, le prélèvement est versé dans les Caisses de l'État sans affectation particulière. Il est de plus impossible de connaître auprès du Service financier si une personne est préposée à traiter cet impôt en particulier, il semble donc qu'il n'existe pas un service des médailles.

Concernant l'impôt GM annonce que dès l'an prochain nous recevrons un bordereau directement du Service financier de l'État, qu'il faudra donc s'en acquitter puis se rendre à la maire de son lieu d'habitation ou au Département de finances en présentant la quittance en vue d'obtenir la médaille.

Il recommande donc aux personnes présentes de se mettre en conformité avec le service ANIS, qui transmettra les données aux Autorités genevoises, afin de ne pas avoir la surprise de recevoir un bordereau pour un chien décédé et non annoncé comme tel. Il sera alors trop tard pour le faire et l'impôt demandé devra être payé.

Pour conclure la séance, GM remercie toutes les personnes présentes pour l'attention qu'elles ont porté aux propos tenus et invite l'Assemblée à une petite collation.

Clôture de l'Assemblée Générale 2011 à 21h35

Pour le Comité

Gérald Margueron  
Président

Lamine Lakhoua  
Vice-président